Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 62 (1924)

Heft: 38

Artikel: Histoire simple

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-218999

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

guerre de Trente ans, se réclament surtout de ce passage.

Jésus n'a pas condamné le Jeûne; les apô-

tres l'ont pratiqué.

Le moyen âge finissant, avec son matérialisme grossier, son immoralité effrénée en haut lieu, mais aussi avec ses cataclysmes et ses terribles épidémies, favorisait comme une saine réaction nécessaire les jours de pénitence. Notons cependant que les invites aux Jeûnes nationaux parlaient toujours de l'« Etat », non de l'« Église ». C'est une particularité de cette fête à la fois religieuse et politique, qui s'est conservée jusqu'à nos jours. En 1480 et 1483, la Diète de Lucerne invite les délégués des Etats à organiser « des cultes en l'honneur de Dieu et de la Vierge, ainsi que pour le réconfort de nos soldats en France, pour qu'ils se conservent bien en campagne, ainsi que nous à la maison!»

Le gouvernement de Berne, à cette même époque, appela un célèbre prédicateur de carême et fit faire des pélerinages à la grotte de St-Béat sur le lac de Thoune, tandis que les Zurichois allaient en procession à St-Lioba au Zurichberg et à St-Egide (Gilgen), à Leimbach. La Suisse primitive, en temps de détresse et de guerre, fit lire publiquement la « grande Oraison », dont nous avons la rédaction de 1517, au couvent argovien d'Hermetschwil.

La Réforme eut un moment d'hésitation à l'égard du Jeûne. Luther le recommanda comme exercice corporel; Zwingli laissa les siens libres de le continuer ou d'y renoncer. Mais Bullinger, son successeur, ainsi que la seconde Confession helvétique de 1556, le réintégrèrent dans ses droits. Sans le Jeûne rétabli alors à titre d'acte collectif et national en temps de détresse le « Bettag » d'aujourd'hui n'existerait pas. Il y eut d'abord les petits jeûnes. Les messes des jours ouvrables furent remplacées, par des cultes du matin, généralement le mardi : c'était le « Wochenbettag ». Il n'eût guère de succès et fut sans cesse aboli et rétabli. Le pasteur de Plaeffikon donnait un batz à ses fidèles qui, dès lors, vinrent en masse au prêche du mardi.

I.-I. Breitinger obtint, en 1639, un jeûne cantonal zurichois le jour (11 septembre) de St-Félix et Regula, les patrons de la ville, pour lutter contre les orgies des kermesses et les Mardis gras. La guerre de Trente ans nous valut un certain nombre de jeûnes. On les multiplia durant une seule année. Zurich en fit trois en 1621, deux en 1622, quitte à n'en point ordonner quand la malice des temps s'adoucissait quelque peu. Le massacre des protestants dans la Valteline (1620), et plus tard à Poschiavo, impressionnèrent beaucoup les protestants de la Suisse orientale, tout comme la nuit de la St-Barthélemy avait eu pour effet le Jeûne genevois du 4 septembre 1572. D'autre part, la vistoire de Gustave Adolphe, à Lutzen, en 1632, poussa les cantons protestants à fêter des jeûnes de « reconnaissance ».

Vaud demanda, en 1610, son premier jeûne, « vu les dangers de guerre dans les pays tant allemands que welches », mais n'obtint de Berne qu'un mandement à lire, tendant à l' « amélioration de la vie! ». En 1619, cependant, les « prédicants welches » obtinrent gain de cause - la guerre de Trente ans avait éclaté! et le premier jeûne vaudois est célébré le di-manche après Pâques. Genève avait commencé sa série de jeûnes en 1567 déjà. En 1572, ce fut le mercredi, en 1578 déjà le jeudi qui eut la préférence.

Les jeûnes avaient toujours leur exposé de motifs. « Afin, dit Genève, qu'il plaise à Dieu de détourner son ire de nos péchés et par sa grâce rompre les entreprises des ennemis qui machinent de plus fort contre cette Eglise ». La détresse des coreligionnaires en Suisse et à l'étranger est le motif principal. Le détail de la fête était réglé par les Eglises et variait de

canton à canton.

Les fidèles ne quittaient pas l'église avant trois heures et s'abstenaient de toute nourriture! Mais l'initiative du Jeûne part toujours de l'autorité politique.

En 1639, le premier jeûne commun aux cantons protestants fut décidé en conférence et le 19 août 1640 il eut lieu. Dès 1650, la série des jeûnes continue, assez régulière, jusqu'à l'effondrement de la vieille Confédération. La fête devint aussi « périodique ». Elle n'est plus décrétée « ad hoc » chaque fois. Elle est commune à un groupe important de cantons. Le motif spécial de sa célébration annuelle aura désormais moins d'importance et finit par ne plus être indiqué. Pour y aboutir, il faudra trouver le mois, le jour, la date communs. La question de date joue un rôle énorme dans les délibérations et il fallut encore près de deux siècles pour arriver au troisième dimanche de septembre. Tous les mois, sauf juin, tous les jours sauf le lundi et le samedi, ont été proposés, essayés et rejetés à tour de rôle. Les protestants s'opposaient avec acharnement au dimanche, préfére par les catholiques. Longtemps, Genève combattit le Jeûne « annuel » ; la périodicité lui déplaisait

Il fallait le XVIIIme siècle avec ses idées de largeur et de tolérance, il fallait la Révolution française et son idéal de fraternité pour songer au Jeûne interconfessionnel. A l'avenir les fêtes des deux confessions se ressembleront davantage, tout en gardant leurs divergences caractéristiques. Le premier Jeûne fédéral eut lieu le dimanche 16 mars 1794. Dès 1796, septembre eut la préférence, mais la querelle du dimanche surgit à nouveau et le jour varie. Le confessionnalisme reprend même en 1817 et ce n'est que le 1er août 1832 que la Diète fédérale de Lucerne fixe défintivement le troisième dimanche de septembre, auquel notre pays est resté fidèle depuis 88 ans.

Il y aurait beaucoup à dire sur les « mandements » du Jeûne, élaborés tantôt par le clergé,

tantôt par un chef d'Etat.

Deux anomalies subsistent : le Jeûne genevois, fêté dix jours avant le fédéral et qui a pour effet que nos voisins, ne sachant à quel jeûne se vouer, passent parfois sur l'un et l'autre. Et le Jeûne tessinois, mal compris qui, partant d'une confusion avec le 1er août, se fête par des coups de canon, des bannières aux fenêtres, des feux sur les monts et des bals Ed. Platzhoff-Lejeune. publics!

SUR LA MONTAGNE

Au flanc du mont sauvage, J'ai agrippé mon nid! En vain le vent fait rage, Planant sur l'infini, Je me ris de l'orage!

De partout à la ronde, Je suis le maître ici! Dans une paix profonde, Et sans aucun souci, Je vis bien loin du monde!

J'ai sur mes citadelles Les plus beaux des fleurons! Cyclamens, soldanelles, Orchis, rhododendrons, Sortent en ribambelles!

L'écho de la montagne, Répète ma chanson! Le torrent qui s'éloigne, Vibrant à l'unisson, Doucement l'accompagne!

J'ai connu la souffrance, Au milieu des humains! Mais d'une autre existence, Auprès de mes sapins, Je garde l'espérance!

Louise Chatelan-Roulet.

LA BONNE EXCUSE



LLE, c'était une maigre fluette petite personne, vieillie avant l'âge par les privations et les travaux trop rudes, privations et les travaux trop rudes, attachée de tout son cœur simple et aimant, à son mari, à ses mioches, à cette masure, à ce jardin, dans lequel elle peinait dur, mais qui fournissait l'essentiel de la nourriture du pauvre ménage.

Lui, c'était un grand diable, robuste comme un chêne, fort comme un ours, bon garçon, mais insouciant, mieux encore, insouciant de

ses devoirs de famille.

Quinze ans auparavant il l'avait épousée, parce que c'était une brave fille, une travailleuse. Peut-être aussi parce qu'elle avait des économies gagnées à la ville où elle avait été longtemps en place. Elles avaient été dures, ces quinze années! Les gosses, chaque année, venaient remplir un peu plus la maison déjà trop petite! Les récoltes ne donnaient pas de quoi payer un loyer trop élevé! Les porcs avaient le rouget ; les poules la maladie ; le clapier fut dévalisé. Bref, tous les petits malheurs quotidiens, qui, pour ces humbles, devenaient de terribles soucis.

Elle, vaillante, s'acharnait à la tâche, à mesure qu'elle devenait plus rude. Lui, au contraire, perdait courage, et ne réagissait guère contre les coups du sort. Il « bricolait », faisait pour les voisins de menus travaux, entreprenait avec la vieille rosse, achetée bien longtemps auparavant dans un jour d'aisance, des travaux de camionnage qui l'éloignaient de son triste logis.

Il aimait à flâner sur la route, à causer avec les camarades. Il aimait surtout à s'attabler dans les pintes le soir et rentrait chez lui le plus tard possible. Et dans quel état, trop souvent.

Les voisins s'indignaient. Ils plaignaient la pauvre femme. Mais elle, dont le cœur ingénu ignorait la rancune, excusait son homme, et tout naturellement expliquait:

« Faut pas lui en vouloir! Il n'est pas méchant quand il a bu! Et puis, dans les cafés, c'est pas lui qui accord. Il c'est pas lui qui paye! Il sait tant bien se faire Bert-Net.offrir! »

Histoire simple. — Un ours blanc suivait un ours noir. Un ours noir suivait un ours blanc. Morale: Les ours se suivent mais ne se ressem-

blent pas.

MUSÉE DE LA GRUYÈRE

Musée du Vieux Pays-d'Enhaut



vient de clore, à Château-d'Oex, l'exposition trop brève qu'il eut le bon goût d'organiser. Plusieurs journaux en firent l'éloge mérité. Qu'il sache quel intérêt il suscite chez tous les Gruyériens. Ceux d'en bas n'oublient pas qu'ils sont frères de ceux d'en haut. Les esprits superficiels, tentés de railler cette parenté lointaine et de trouver que l'on fait trop d'état d'une fraternité, selon eux devenue cousinage, auraient dû pénétrer dans les locaux où avaient été déposés les témoins autochtones de la Gruyère vaudoise, puis continuer leur voyage jusqu'à Bulle, pour examiner ce que contient le Musée Gruyérien. La comparaison eût été facile et la démonstration probante. Mêmes mœurs, mêmes outils, meubles analogues. Sans doute ne faut-il rien exagérer, car il est possible de percevoir des différences. Elles viennent de l'histoire aussi, et, dans le haut pays, limitrophe, deux races se sont rencontrées. Il en apparaît quelque chose.

Qui a vu, dans telle chambre de Châteaud'Oex, une accorte dame, en cire par malheur, faire les honneurs de son logis, a compris immédiatement que des Gruyériennes, au-delà de la Tine, sont sœurs des Gruyériennes d'en deçà. Sœurs huguenotes, certes, en leur robe foncée et leur coiffe sévère, mais sœurs tout de même de ces aïeules fribourgéoises portant des châles frangés et des fichus brodés. Hélas, pour-